



litige avec le site de rencontre be2

Par **da739**, le **28/12/2009** à **10:58**

Bonjour,

je me suis inscrit sur le site internet de rencontre be2, mon abonnement a pris fin je crois le 23/11/2009. C'était un abonnement de 12 mois. Je vis maintenant avec une femme et donc je n'utilisais plus ce site de rencontre avant la fin de mon abonnement. Pour ne pas reconduire l'abonnement, j'avais demandé sur le site internet de ne pas reconduire mon abonnement.

Comme je ne consultais plus ce site, je n'ai pas fait attention, mais le 24/11/09, j'ai reçu un mail de be2 pour me demander de régulariser le paiement de mon nouvel abonnement. En fait l'abonnement a été reconduit mais entre temps ma carte bancaire a été renouvelée, donc les coordonnées ont changées et le paiement n'a pu se faire. il me demande le paiement de 228 €. Or je ne le souhaite pas. Que puis je faire ? je pensais que la demande de non reconduction sur le site be2 était suffisante ? le paiement n'est toujours pas régularisé et je viens de recevoir un nouveau mail avec menace de poursuite ? Peuvent-ils vraiment avoir un recours envers moi ?

Merci de votre aide

Par **Corentin**, le **28/12/2009** à **12:48**

Bonjour

allez sur le site de be2, regardez en bas des pages, il y aura un lien vers les CGV du site. Lisez les, vous trouverez un début de réponse à vos questions (savoir si vous avez résilié en bonne et due forme etc)

Cordialement,